



Fédération
Française
de Danse.

RENCONTRES NATIONALES DANSE INCLUSIVE

REGLEMENT 2023

FEDERATION FRANCAISE DE DANSE

RENCONTRES DANSE INCLUSIVE REGLEMENT 2023

FEDERATION FRANCAISE DE DANSE – 20 RUE SAINT-LAZARE – 75009 PARIS – 01 40 16 53 38

1. PREAMBULE

La danse inclusive est une discipline qui s'adresse aux danseurs et danseuses présentant des limitations fonctionnelles ou psychique-cognitives, accompagnés ou non de danseurs valides (sans handicap). L'intégration des danseurs avec un handicap favorise l'acceptation des différences, l'ouverture à l'autre et augmente les possibilités artistiques.

Les Rencontres de danse inclusive sont organisées et contrôlées par la Fédération Française de Danse.

Elles sont ouvertes :

- Aux **danseurs amateurs** en situation de handicap, accompagnés ou non de danseurs sans handicap.
- A toutes les disciplines
- A tout type de handicap

1.1. BUT

- Présenter une chorégraphie dans une discipline choisie, par des danseurs en situation de handicap, accompagnés ou non de danseurs sans handicap.
- Développer et faire découvrir la pratique de la danse inclusive.
- Favoriser les échanges inter-danseurs pour construire cette pratique.
- Sensibiliser le public au handicap.
- Donner des pistes de travail aux chorégraphes.

2. LES EPREUVES

2.1 ÂGE, NIVEAU, CATEGORIE

- Les participants doivent être âgés de 8 ans au minimum.
 - Aucun prérequis de niveau n'est imposé. La musique n'est pas imposée (excepté pour les danses sportives).
 - Les chorégraphies pourront être présentées seul, en duo ou en groupe.
 - Deux catégories sont identifiées :
 - Danses artistiques** : Classique – Jazz – Contemporain – Hip-Hop
 - Danses sociales et sportives** : Danses de Société – Standards & Latines – Rock et DA – Danses Solo – Country & Line
- Danse sportive** : seulement 2 danses – choisir soit sportive soit standards
- Standards : Valse lente (28-30 bpm) + Tango (30 bpm)
 - Latines : Chacha (vitesse : 28-30 bpm) + Jive (vitesse : 40-42 bpm)

2.2 REGLES TECHNIQUES

- Durée de production :
 - Solo : 2 à 4 mn
 - Duo : 2 à 6 mn
 - Groupe : 3 mn à 10 mn
 - Durée danse sportive : 1'30 sauf pour le jive
- Un temps de répétition sera accordé pour chaque prestation. Vos créneaux vous seront communiqués une fois l'intégralité des inscriptions réunies.

- Son : Le candidat doit envoyer sa ou ses musiques en amont à l'inscription au format WAV. ou MP3, puis prévoir le jour de l'événement une clé USB, ou un CD.
- Mise en place technique : les candidats devront avoir précisés en amont leur type de handicap et leurs besoins spécifiques, afin d'anticiper les mises en place techniques éventuelles.
- La tenue est libre, mais doit être en adéquation avec la chorégraphie. Les accessoires sont autorisés, à la condition qu'ils soient précisés lors de l'inscription et doivent répondre aux normes de sécurité.
- Le candidat devra s'adapter aux conditions lumières mises en place, en fonction du plan lumières fourni. Différentes ambiances de base vous seront proposées : plein feu, ambiance froide ou chaude. 4 effets lumières seront autorisés par chorégraphie. Dispositions spécifiques sur demande.
- Saluts :
 - Pas de saluts pour les disciplines artistiques.
 - Saluts pour les disciplines sociales et sportives.

2.3 MODALITES / CRITERES DE COMPOSITION CHOREGRAPHIQUES

Les rencontres seront divisées en deux parties correspondantes aux deux catégories de danses.

Important ! Le sol de la scène est un tapis de danse pour toutes les catégories de danse.

Vous trouverez ci-après la liste des critères évalués pour chaque catégorie qui vous aideront à élaborer vos chorégraphies. Le choix de la musique n'est pas imposé et la création chorégraphie est laissée libre.

- Danses artistiques :
 - Composition chorégraphique
 - Maîtrise du geste
 - Mise en valeur du/des danseurs
 - Interprétation du/des danseurs
 - Scénographie
- Danses sociales et sportives :
 - Maîtrise du geste
 - Composition chorégraphique
 - Interprétation
 - Harmonie du couple
 - Musicalité
 - Lead & Follow

2.4 DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

- Les Rencontres de danse inclusive sont prévues du **6 au 8 mai 2023** inclus.
- Un temps de répétition sur scène aura lieu avant les prestations publiques. Le planning sera diffusé en amont, après instruction des dossiers des candidats en privilégiant leurs souhaits.
- Les horaires de passages précis seront diffusés à partir du **14 avril 2023**.
- Des temps d'entrée et de sortie sont prévus pour assurer le bon déroulement des transitions entre les candidats.
- L'annonce des résultats aura lieu à la fin des passages devant jury.
- Un temps d'échange sera proposé à l'issue des passages devant jury. Ce temps d'échange aura pour but de revenir sur les prestations de chaque participant et d'apporter une lecture et des pistes de travail par un ou des membres du jury.
- Une masterclass sera proposée aux disciplines artistiques, sociales et sportives, aux participants présentant un handicap moteur, en fauteuil ou un handicap mental.

- Clôture festive prévue en fin d'événement.

3. INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

3.1 CRITERES D'INSCRIPTION

- Pour participer aux Rencontres de danse inclusive, les participants devront être titulaires d'une licence fédérale A (19€) ou B (21€), ou à défaut, d'un titre de participation (5€). Toute licence souscrite donnera automatiquement accès aux manifestations que la FFDanse mettra en place sur la saison 2022/2023.
- Les inscriptions peuvent être individuelles, via une école de danse ou une association. Chaque structure pourra inscrire plusieurs danseurs/groupes.
- La participation aux Rencontres de danse inclusive est strictement réservée aux danseurs/groupes amateurs.
- Les droits d'inscription sont pris en charge par la FFDanse.

3.2 MODALITES D'INSCRIPTION

Chaque candidat doit remplir un dossier d'inscription disponible en ligne sur le site de la FFDanse, puis le transmettre au siège de la FFDanse par mail (danseinclusive@ffdanse.fr) ou par voie postale au : 20, rue Saint Lazare 75009 Paris, avant le **17 mars 2023 (date limite d'inscription)**.

- Chaque candidat devra préciser :
 - ➔ Le type de handicap.
 - ➔ Les aménagements nécessaires compte tenu de la nature de son handicap.
 - ➔ Sa catégorie « artistiques » ou « sociales » ou « sportives ».
 - ➔ S'il danse seul, en duo, en groupe.
 - ➔ Le titre de la chorégraphie (excepté pour les danses sportives).
 - ➔ Si sa chorégraphie est exécutée en intégrant un ou plusieurs danseurs/seuses sans handicap.
 - ➔ Indiquer le nom de tous les danseurs participants.
 - ➔ Préciser si des danseurs participent à plusieurs danses et préciser leur titre.
 - ➔ Si son handicap nécessite la présence d'un accompagnateur. Dans ce cas, précisez le nom et le contact de celui-ci.
 - ➔ Indiquer votre participation à la masterclass et au temps d'échanges.
 - ➔ Le droit à l'image sera à renvoyer avec le dossier d'inscription.

Les inscriptions, une fois traitées, seront confirmées par retour de mail au candidat ou à sa structure de référence.

4. JURY

Chaque catégorie bénéficiera de son propre jury composé de 3 à 5 membres, juges fédéraux encartés ou experts de leur discipline.